

Ville de Montréal

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[montreal.ca/sujets/commissions-permanentes](http://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*M. Dominic Perri*

*Arrondissement de Saint-Léonard*

#### **Vice-présidences**

*M<sup>me</sup> Paola Hawa*

*Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M<sup>me</sup> Valérie Patreau*

*Arrondissement d'Outremont*

#### **Membres**

*M<sup>me</sup> Caroline Braun*

*Arrondissement d'Outremont*

*M<sup>me</sup> Julie Brisebois*

*Village de Senneville*

*M<sup>me</sup> Daphney Colin*

*Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies-  
Pointe-aux-Trembles*

*M<sup>me</sup> Nathalie Goulet*

*Arrondissement d'Achilles-  
Cartier*

*M. Enrique Machado*

*Arrondissement de Verdun*

*M<sup>me</sup> Micheline Rouleau*

*Arrondissement de Lachine*

*M. Sylvain Ouellet*

*Arrondissement de Villeray-  
Saint-Michel-Parc-Extension*

*M. Julien Henault-Ratelle*

*Arrondissement de  
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve*

**Le 23 novembre 2023**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE233724003**

***Conclure une entente-cadre avec COFOMO inc. pour  
la prestation de services de gestionnaires de projets  
informatiques, pour une période de 30 mois, pour une  
somme maximale de 7 534 771,60 \$, taxes incluses -  
Appel d'offres public 23-20001 - (9 soumissionnaires)***

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Dominic Perri  
Président

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Katherine Fortier  
Coordonnatrice,  
Soutien aux commissions  
permanentes

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

## **Mandat SMCE233724003**

*Conclure une entente-cadre avec COFOMO inc. pour la prestation de services de gestionnaires de projets informatiques, pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 7 534 771,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20001 - (9 soumissionnaires)*

À sa séance du 1<sup>er</sup> novembre 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
  - *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 8 novembre 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction Bureau de projets TI du Service des technologies de l'information (TI) ont tenu à préciser qu'ils sont responsables de plusieurs projets et programmes inscrits au PDI 2024-2033. Pour l'appuyer dans la réalisation de ces projets et avoir une force de travail supplémentaire, le Service a conclu, en 2021, une entente-cadre avec la firme Cofomo inc., qui offre des services spécialisés en gestion de projet.

En vue de continuer à obtenir une telle prestation de services, un appel d'offres a été publié du 16 juin au 3 août 2023. Il y a eu 25 preneurs du cahier des charges et neuf soumissionnaires, ce qui signifie que 14 firmes se sont procuré les documents, mais qu'elles n'ont pas déposé de soumission. La raison de désistement évoquée par la plupart est le manque de temps et de ressources. Quant aux soumissions reçues, elles ont été analysées selon une grille d'évaluation des critères de pondération préalablement établis. Les résultats indiquent que sept n'ont pas atteint la note

intérimaire de 70 % et que la firme Cofomo inc. a obtenu la meilleure note finale, avec un prix de (-9,98 %) inférieur à l'estimation et un écart de 4,68 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire.

Il est important de noter que Cofomo inc. en est à son troisième octroi consécutif. À cet égard, les responsables ont expliqué que la Ville tente d'ouvrir le marché à plus de joueurs. Dans le cas du présent appel d'offres, la Ville a notamment ajusté les critères d'années d'expérience. Comme en témoignent les résultats, Cofomo inc. continue de se démarquer. C'est pourquoi le Service a conclu en recommandant de poursuivre le processus d'octroi avec l'adjudicataire.

Au terme de la présentation, la Commission a questionné les responsables sur le taux élevé de firmes ayant été déclarées non conformes techniquement, c'est-à-dire sept sur neuf. En réponse, ils expliquent que certains des projets peuvent s'avérer complexes, que la Ville souhaite avoir un haut standard de qualité et qu'il est nécessaire que la firme soit en mesure de répondre aux besoins de la Ville.

Enfin, une erreur a été identifiée à la page 4 du sommaire décisionnel, qui stipule que *7 soumissionnaires ont été jugés non conformes administrativement*, alors qu'il devrait être écrit qu'ils ont été *jugés non conformes techniquement*. La Commission a demandé que le sommaire soit corrigé.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Direction Bureau de projets TI du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
  - *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :*

**À l'égard du mandat SMCE233724003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**